



Concours de Sapin de Noël 2022

La ville d'Achères, dans le cadre d'une démarche de développement durable souhaite proposer un concours de sapin de Noël réalisés avec des objets de récupération. Ce concours est ouvert à toutes les écoles.

Il faut imaginer puis construire un sapin de Noël avec des matériaux de récupération laissés au choix des écoles (palettes, carton, pots de yaourts, branchages, cintres,)

Les critères pour l'évaluation des sapins sont :

1^{er} critère : l'originalité (30 points)

Créativité
Imagination
Originalité

2^{ème} critère : Les qualités artistiques (20 points)

L'harmonie des couleurs
La diversité des décorations

3^{ème} critère : Le développement durable (30 points)

Décorations écologiques
Décorations naturelles
Matériaux de récupération

Modalités : Les photos de vos créations sont à adresser à la direction de l'éducation avant le vendredi 16 décembre.

Jury : l'adjointe au maire à l'enfance et à la réussite éducative, l'adjointe au maire à la culture, un coordinateur de l'enfance. Les résultats seront dévoilés en janvier 2023.

Droit à l'image : les écoles autorisent la diffusion et la publication des photos des sapins sur les réseaux et le journal de la ville.